SECRETARIAT EXECUTIF PERMANENT REDD+

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE Union – Discipline – Travail

DECISION n° 001/SEP-REDD+/MINEDD du 20 Février 2020 portant résiliation du marché du marché n°2019-0-0-0303/02-72 relatif à la fourniture d'équipements informatiques, de matériels techniques et matériels de visio-conférence pour l'ANDE y compris l'installation et l'équipement des ONG en matériels informatiques(Lot 1) passé entre le Projet REDD+ (Réduction des Emissions de gaz à effet de serres dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts) et la société CENTRALE COMPETENCE (E2C), pour un montant de Trente-Sept Millions Cent Trente-Quatre Mille (37 134 000) francs CFA TTC.

Le Coordonnateur National du Projet d'appui de la Banque mondiale pour le processus REDD+ (Réduction des Emissions de gaz à effet de serres dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts)

Vu	L'ordonnance n°2018-594 du 27 juin 2018 portant création, organisation et fonctionnement de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) ;
Vu	l'ordonnance n°2019-679 du 24 juillet 2020 portant Code des marchés publics;
Vu	Décret n°2015-475 du 1er juillet 2015 portant procédures et modalités de gestion des Projets et Programmes financés ou cofinancés par les Partenaires Techniques et Financiers ; Tel que modifié par le décret n°2019-299 du 03 avril 2019;
Vu	L'arrêté n°202/MEF/DGBF/DMP du 21 avril 2010 portant conditions et modalités de résiliation des marchés publics ;
Vu	L'instruction n°002/SEPMBPE/DGBF/DMP du 02 avril 2019 relative à la procédure de résiliation des marchés publics passés par les Projets et Programmes financés ou cofinancés par la Banque mondiale ;
Vu	L'avis n°01/2020/SEPMBPE/DGBF/DMP/0783/75 du 20 février 2020 ;

Considérant les nécessités de service ;

ARTICLE 1

Le marché n°19-L-0-0-0303/02-72 relatif à la fourniture d'équipements informatiques , de matériels techniques et de matériels de visio-conférence pour l'ANDE y compris l'installation et l'équipement des ONG en matériels informatiques (lot 1), passé entre le Secrétariat Exécutif Permanent du REDD+ et la société E2C dont le siège social est sis à Abidjan-Plateau, 16 BP 198 Abidjan 16, Tél : (+225) 20 22 57 10 / 59 93 54 69, inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier d'Abidjan sous le numéro CI-ABJ-2011-A-1456, compte contribuable numéro 1103254 H, est résilié pour faute du titulaire.

ARTICLE 2:

Les prestations effectivement exécutées feront l'objet d'un décompte définitif pour le règlement des sommes dues à la société E2C ou l'émission d'un ordre de recettes pour les sommes trop perçues ou à régler à des tiers.

ARTICLE 3

Conformément aux dispositions de l'article 8 de l'arrêté n°202/MEF/DGBF/DMP du 21 avril 2010 portant conditions et modalités de résiliation des marchés publics, la société E2C est exclue des marchés publics pour une période de deux (2) ans à compter de la date de signature de la présente décision.

ARTICLE 4

Le Directeur des Marchés Publics et le Responsable de la Cellule de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin Officiel des Marchés Publics de la République de Côte d'Ivoire.

Le Coordonnateurs W. R.C.

Le Coordonnateurs W. R.C.

Lt/Col. AHOUL OU Kobamé

Lt/Col. AHOUL OU Kobamé

Lt/Col. AHOUL OU Kobamé

AMPLIATIONS:

- ANRMP
- DGBF
- DGTCP
- DMP
- SEP-REDD+
- CPMP/MINEDD
- Société E2C
- ANDE
- BOMP